

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Exercice 2020-21

Paris, le 26 février 2021 – 18h30



**SMART SOLUTIONS FOR A SMART WORLD**

### **GECI International émet une tranche d'ORNAN d'un montant nominal de 1,5 M€ dans le cadre de son plan de financement**

Le Groupe GECI International (le « Groupe ») annonce avoir procédé au tirage d'une tranche de 150 obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (« ORNAN »), par l'exercice de 150 bons d'émission d'ORNAN détenus par le fonds d'investissement YA II PN, LTD (l'« Investisseur »), représentant un montant nominal de 1,5 M€.

Cette opération, autorisée par l'Assemblée Générale du 12 novembre 2020, s'inscrit dans le cadre du financement d'un montant net maximal de 9,3 M€ conclu le 30 septembre 2020 avec l'Investisseur.

La mise en place de ce financement a pour mission de procéder à la reconstitution des capitaux propres du Groupe. Ce financement lui permet de poursuivre son redressement, de conforter son fonds de roulement net futur et de renforcer sa structure financière. Il permet également de doter le Groupe des ressources financières nécessaires pour répondre à ses engagements et ses besoins de trésorerie à court et moyen terme.

Le Groupe rappelle qu'il a procédé le 12 novembre 2020 à un premier tirage de 2 M€ visant à rembourser 55 ORNAN non converties en janvier 2020 issues du financement précédemment mis en place le 11 février 2019 pour 0,9 million d'euros, ainsi que le rachat à leur valeur nominale des 34 dernières ORNAN encore en circulation émises dans le cadre de ce même financement.

#### **Caractéristiques et modalités de l'opération**

Les caractéristiques et modalités de l'opération ont été fournies en annexe du communiqué de presse daté du 30 septembre 2020 par lequel le Groupe avait annoncé l'obtention du visa n°20-487 de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus et qui présentait les caractéristiques des ORNAN, la raison de l'émission ainsi que la dilution résultant de ces valeurs mobilières.

L'opération a été structurée de manière à fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour faire face à ses besoins en fonds de roulement net futur, et pour permettre la poursuite de son développement. L'opération a permis également le remboursement des ORNAN non converties en janvier 2020 issues du financement précédemment mis en place le 11 février 2019 et le rachat à leur valeur nominale des dernières ORNAN encore en circulation émises dans le cadre de ce financement.

L'opération permettra également d'accompagner la restructuration de la dette du Groupe (avec une allocation maximum de 1 M€), dont l'apurement des dettes bancaires.

Enfin ce financement peut contribuer, une fois assuré le financement des besoins du Groupe, à accompagner et soutenir sa croissance aussi bien organique qu'externe, en ligne avec la stratégie du Groupe, avec une allocation maximale pour la croissance externe de 5M€, sans aucun engagement à date.

Le Groupe tient à jour sur son site Internet [www.geci.net](http://www.geci.net) un tableau de suivi des tranches d'ORNAN émises, précisant le statut des ORNAN et des bons de souscription d'actions émis.

#### **Mise à disposition du prospectus**

Le Prospectus, approuvé par l'AMF le 30 septembre 2020 sous le numéro 20-487, est constitué :

- du document d'enregistrement de la Société approuvé par l'AMF le 28 septembre 2020 sous le numéro R.20-024 (le « **Document d'Enregistrement** ») ;
- de la note d'opération (la « **Note d'Opération** ») ; et
- du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération).

Parmi les informations contenues dans le Prospectus, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques détaillés au sein du Chapitre 3 du Document d'Enregistrement et de la Section 2 de la Note d'Opération avant de prendre leur décision d'investissement.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de GECI International (37/39 rue Boissière - 75116 Paris). Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de GECI International ([www.geci.net](http://www.geci.net)).

## A PROPOS DE GECI INTERNATIONAL

---

### **“Smart Solutions for a Smart World”**

Le Groupe GECI International est spécialisé dans le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale et offre à ses clients, grands comptes, PME et start-ups, solutions et services intelligents.

Doté d'un réseau d'entreprises partenaires et de compétences à l'échelle mondiale, GECI International se positionne, avec agilité, sur toute la chaîne de valeur des projets : conseil, intégration, infogérance et formation.

Le Groupe GECI International est coté sur le marché réglementé d'Euronext Paris - compartiment C - et fait partie des indices CAC Small et CAC Technology. GECI International est éligible au « SRD long-seulement ». Code ISIN (action) : FR0000079634 – GECP / Code ISIN (BSAR A) : FR0013266764 – GECBT

## CONTACTS

---

GECI International - Relations Investisseurs  
Tél. : +33 (0)1 46 12 00 00 / [relation.investisseurs@geci.net](mailto:relation.investisseurs@geci.net)

Agence CALYPTUS - Cyril Combe  
Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68 / [geci@calyptus.net](mailto:geci@calyptus.net)

### **Avertissement**

*Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Il constitue une communication à caractère promotionnel au sens du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 dit « **Règlement Prospectus** » et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.*

*Ni les actions nouvelles, ni les ORNAN ou les Bons d'Emission n'ont été et ne seront enregistrés en application du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « **Securities Act** »), ou auprès d'aucune autorité de régulation boursière dépendant d'un État ou d'une autre juridiction aux Etats-Unis. En conséquence, les actions nouvelles, les ORNAN et les Bons d'Emission ne peuvent être ni offerts, vendus, nantis, livrés ou autrement cédés ou transférés de quelque manière que ce soit aux Etats-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exonération prévu par le Securities Act et dans le respect de la réglementation applicable dans les différents Etats. Par conséquent, les actions nouvelles, les ORNAN et les Bons d'Emission ne seront offerts et vendus que dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S prise en application du Securities Act. Le Document d'Enregistrement, la Note d'Opération, le*

résumé du Prospectus et tout autre document établis dans le cadre de la présente opération ne doivent pas être distribués aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ainsi que le communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

### Annexe : dilution

A titre indicatif, l'incidence de l'émission de la totalité des ORNAN, sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base d'un nombre de 431 583 624 actions composant le capital social de la Société au 31 janvier 2021) serait la suivante :

En %	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
	Total	Total
Avant émission (431 583 624 actions existantes)	1,00%	0,91%
Après émission de la totalité des Actions Nouvelles résultant de la conversion des 150 ORNAN faisant l'objet de ce 2 <sup>ème</sup> tirage, Soit un total de 50 000 000 actions sur la base d'un cours moyen de 0,03 euro	0,90%	0,82%

- (1) En supposant l'exercice de tous les instruments dilutifs existants à ce jour qui pourraient donner lieu à la création d'un maximum indicatif de 42 804 391 actions nouvelles. L'exercice de ces instruments dilutifs (bons de souscription d'actions) reste très improbable, car leur prix d'exercice est nettement supérieur au cours de bourse actuel de l'action.

	Au 31 janvier 2021	Tranche 31/07/2017	Tranche 07/02/2018	Tranche 11/06/2018	Tranche 28/08/2018	Tranche 13/02/2019	Tranche 12/11/2020
<b>ORNAN</b>							
YA							
Nombre d'ORNAN tirées							200
Nombre d'ORNAN converties							200
Nombre d'actions créées							185 000 000
<b>ORNAN</b>							
YA							
Nombre d'ORNAN tirées						400	
Nombre d'ORNAN converties <sup>(1)</sup>						400	
Nombre d'actions créées						75 413 416	
<b>ORNANE</b>							
YA							
Nombre d'ORNANE tirées		300	320	200	80		
Nombre d'ORNANE converties		300	320	200	80		
Nombre d'actions créées		30 275 227	19 918 707	15 270 559	8 151 514		
Nombre de BSAR YA en circulation <sup>(2)</sup>			7 272 727	5 263 157			
<b>BSAR YA</b>							
Nombre de BSAR YA2 en circulation <sup>(3)</sup>		44 444 444					
Valeur du BSA		0,27 € /4	0,22 €	0,19 €			
Échéance		31/07/2021	07/02/2022	11/06/2022			
Nombre de BSAR convertis		0	0	0			
<b>BSAR aux Actionnaires</b>							
Nombre de BSAR A en circulation <sup>(3)</sup>		76 629 582					
Valeur du BSA		0,27 € /4					
Échéance		31/07/2021					
Nombre de BSAR A convertis		892 836					

(1) 89 ORNAN ont été remboursées en numéraire en novembre 2020

(2) Parité 1 pour 1

(3) Parité 4 pour 1